

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2743

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Albigny sur Saône - Champagne au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Limonest - Lissieu - Poleymieux au Mont d'Or - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or

objet : Plan départemental-métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR) - Approbation du réseau

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrigand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burrigand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018
Délibération n° 2018-2743

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Albigny sur Saône - Champagne au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Limonest - Lissieu - Poleymieux au Mont d'Or - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or
objet :	Plan départemental-métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR) - Approbation du réseau
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Conformément à la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la Métropole de Lyon est, depuis le 1^{er} janvier 2015, compétente en matière d'espaces naturels sensibles (ENS) et de plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR).

Conformément à l'article L 361-3 du code de l'environnement, le Département du Rhône et la Métropole ont compétence pour établir conjointement un plan départemental métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée sur le territoire du Rhône.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole a donc repris la gestion de près de 500 kilomètres d'itinéraires balisés répartis sur 34 Communes situées sur son territoire et le travail initié par le Département.

À travers la mise en place et la gestion du PDMIPR, il s'agit, pour la Métropole :

- d'assurer la conservation d'un réseau de chemins organisés à l'échelle de la Métropole. À ce titre, dans le cadre du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), les tracés du PDMIPR figurent sur les plans de zonage en tant que "cheminement à préserver",
- de garantir la cohérence de l'organisation des sentiers existants,
- de créer un maillage d'itinéraires continu dans l'ensemble de la Métropole, appelé réseau touristique, permettant de valoriser le territoire et, notamment, le réseau d'espaces naturels et agricoles inscrits dans le réseau des projets nature-ENS,
- de mettre en place une signalétique homogène de ce réseau en suivant les préconisations de la charte nationale, commune à tous les usagers.

Le PDMIPR est composé :

- d'un "réseau touristique" d'itinéraires équipés d'une signalétique chartée et faisant l'objet d'une promotion touristique au travers de documents de valorisation. Ce réseau d'itinéraires apparaît en rouge sur la carte métropolitaine,
- d'une "réserve" qui est constituée d'autres sentiers inscrits au plan, non équipés de la signalétique mais qui font néanmoins l'objet d'un recensement, d'une protection et d'une gestion différenciée et adaptée au milieu.

Par délibération n° 2016-1241 du Conseil du 30 mai 2016, la Métropole a approuvé la révision et la valorisation du PDMIPR pour le territoire des Communes des Monts d'Or et, plus précisément, sur les Communes suivantes : Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or et Saint Romain au Mont d'Or.

Depuis 2 ans, les services de la Métropole, des structures intercommunales et des Communes concernées travaillent conjointement à la définition de 200 kilomètres de sentiers touristiques supplémentaires sur les Communes indiquées ci-dessus. Ce travail a pour objectif une meilleure gestion des espaces de nature en orientant les différents types d'usage et en harmonisant le balisage. Ces 200 kilomètres de sentiers valorisés viendront s'ajouter aux 500 déjà existants.

Chaque Commune concernée ainsi que le Syndicat mixte de la Plaine des Monts d'Or ont approuvé par délibération l'inscription au PDMIPR des sentiers ou sections de sentiers tels que représentés sur les cartes communales ci-annexées.

Considérant que le PDMIPR, en préservant des cheminements, participe à l'amélioration de la gestion de la fréquentation du public sur les sites et espaces de nature en améliorant la lisibilité des itinéraires touristiques, il est proposé d'approuver l'inscription au PDMIPR des 200 kilomètres de sentiers touristiques définis sur les Communes d'Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or et Saint Romain au Mont d'Or ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'inscription au plan départemental-métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR) des sentiers ou sections de sentiers sur les Communes d'Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or et Saint Romain au Mont d'Or tels que représentés sur les cartes ci-annexées.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.